



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Mardi 20 Juin 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Convocation :

14 Juin 2017

Affichage convocation :

14 Juin 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt Juin

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROYER Mathieu.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à Mme LEBOEUF Isabelle, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 20 Juin 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Groupement de commandes pour la mise en place d'un marché alloti de téléphonie fixe et d'accès internet en collaboration avec Troyes Champagne Métropole ;
- Désignation d'un nouveau délégué au SDDEA ;
- Adhésion au service Suppléance du Centre de Gestion ;
- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable pour 2016 ;
- Préparation des festivités des 13 et 14 Juillet ;
- Retrait de la délibération n°1/2017 portant arrêt du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;
- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) révisé ;
- Prix de la sortie organisée le Dimanche 9 Juillet au Château de Vaux ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 20 Juin 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille dix sept

Le vingt Juin

à vingt heures

Convocation :

14 Juin 2017

Affichage convocation :

14 Juin 2017

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROYER Mathieu.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à Mme LEBOEUF Isabelle, M. PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à M. ROGER Sylvain, Mme ROGER Laureen ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie, Mme LAMOTTE Marie-Thérèse.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Soumission au groupement de commandes pour la mise en place d'un marché alloti de téléphonie fixe et d'accès internet

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité de constituer un groupement de commandes d'achat en matière de téléphonie fixe et d'accès à internet avec la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole.

Il précise que dans un premier temps, il conviendra de retenir un ou plusieurs opérateurs communs chargés de procéder à la passation d'un marché de téléphonie fixe et d'accès internet. Il est convenu que la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et sera à ce titre chargée de l'élaboration du dossier de consultation, de son lancement par voie d'appel d'offres, de la sélection des candidatures et des offres, de la signature des marchés, ... Chaque collectivité sera ensuite libre d'exécuter en son nom propre ses marchés.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOUMET la candidature de la commune de Rouilly-Saint-Loup pour intégrer le groupement de commandes pour le marché de téléphonie fixe et d'accès internet ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir au titre du présent exposé des motifs.

Désignation d'un délégué au SDDEA

Monsieur le Maire explique que les délégués de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Seine disposent uniquement d'un rôle consultatif au sein du COPE du SDDEA créé en 2016. Il ajoute que seuls les deux délégués désignés au sein du COPE du SDDEA par le Conseil Municipal disposent d'un droit de vote.

Monsieur le Maire expose que Monsieur PICHENEY Patrice, vice-président du SIAHS, n'a donc aucune voix délibérative en cas de vote étant donné que les délégués désignés par le Conseil Municipal au nouveau Syndicat Mixte Ouvert SDDEA par délibération du 10/05/2016 sont Monsieur ROGER Sylvain (titulaire) et Monsieur CORDIER Laurent (suppléant).

Pour des questions de cohérence avec les fonctions occupées au sein de ce Syndicat, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur PICHENEY Patrice, délégué titulaire au COPE du SDDEA en remplacement de Monsieur ROGER Sylvain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Monsieur PICHENEY Patrice, délégué titulaire en remplacement de Monsieur ROGER Sylvain au sein du SDDEA.

Convention avec le Pôle Suppléance – Missions Temporaires du Centre de Gestion de l'Aube

Monsieur le Maire explique qu'il existe un service au sein du Centre de Gestion qui permet aux collectivités de recruter des agents titulaires ou non titulaires en vue d'assurer des missions temporaires, pour pallier les éventuelles absences ou les besoins ponctuels.

L'agent du Centre de Gestion qui intervient pour le compte de la Collectivité est à la disposition du Maire, sous l'autorité du Centre de Gestion.

La signature de la convention est gratuite et n'engage pas financièrement la Commune.

Seul le recours à un agent est payant :

- Agent de catégorie A : 34.50 € / h
- Agent de catégorie B : 30.50 € / h
- Agent de catégorie C : 26.50 € / h

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à signer la Convention et les avenants d'intervention avec le Centre de Gestion visant à faire intervenir, en cas de besoin, un agent du Pôle Suppléance Missions Temporaires du Centre de Gestion.

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2016

Monsieur le Maire explique que tous les ans, il convient de prendre connaissance des différents indices liés à la distribution et à la consommation d'eau potable sur la Commune de Rouilly-Saint-Loup. Ces indices sont repris dans un rapport transmis par la Saur et la Commune rédige ensuite son propre rapport qu'elle transmet au service de la DDT.

Il est fait lecture de différentes données chiffrées, en comparaison avec 2015 : volumes produits, volumes importés, indice linéaire de pertes en réseau, conformité des échantillons, ...

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.

Tarifs des festivités du 13 et 14 Juillet à compter de 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de l'organisation des festivités du 13 et 14 Juillet 2017, il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la buvette et le repas.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer des tarifs qui seront applicables pour toutes les manifestations des 13 et 14 Juillet organisées à compter de 2017. Monsieur le Maire précise qu'une délibération pourra être prise dans les années à venir en cas de volonté de modifier ces tarifs.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- FIXE les tarifs pour la buvette du 13 et 14 Juillet, comme suit :

Coca-Cola	1.50 €
Oasis	1.50 €
Perrier	1.50 €
Bière	1.50 €
Eau	1 €
Bouteille de Champagne	20 €
Coupe de Champagne	2.50 €
Bouteille de vin	7 €

- FIXE les tarifs du repas du 14 Juillet comme suit :
 - ❖ Adultes : 10 €
 - ❖ Enfants (-12 ans) : 5 €

Retrait d'une délibération

Monsieur le Maire annonce dans le détail l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 25/04/2017. Il rappelle les avis favorables reçus dans le cadre de cette élaboration mais également les deux avis défavorables reçus de Madame la Préfète.

Monsieur le Maire énumère les différentes réunions qui ont eu lieu depuis la réception de ces avis défavorables, dans le but d'obtenir des explications concrètes concernant ces refus.

Un entretien a notamment eu lieu avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Suite à cela, Monsieur le Maire explique qu'une réunion de travail a eu lieu avec la commission pour le PLU et les différents acteurs qui suivent l'élaboration du PLU depuis son commencement : cabinet d'études Perspectives, DDT, Syndicat DEPART.

Après diverses autres réunions de travail avec la commission pour le PLU, des modifications ont pu être apportées au projet du PLU.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces modifications, Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de retirer la délibération n°1/2017 du 17/01/2017 arrêtant le projet d'élaboration du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RETIRE la délibération n°1/2017 du 17/01/2017 arrêtant le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Elaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) – Débat sur le P.A.D.D.

Monsieur le Maire explique que suite aux avis défavorables portant sur le projet de PLU et suite aux modifications apportées à ce projet, il convient de débattre de nouveau sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) lié à ce PLU.

Plus précisément, il faut revoir les superficies ouvertes à l'urbanisation et le taux d'accroissement de la population.

Les membres du Conseil Municipal débattent sur les orientations générales de ce document.

Le Conseil Municipal décide de revoir à la baisse la superficie ouverte à l'urbanisation et émet les remarques suivantes :

Page - Paragraphe	Texte actuel	Modification
p. 7 – paragraphe 1.4	Elle envisage une consommation moyenne de 0,9 ha/an pour les 15 années à venir, afin de concilier développement urbain et préservation des terres agricoles, naturelles ou forestières.	Elle envisage une consommation moyenne de 0,8 ha/an pour les 15 années à venir, afin de concilier développement urbain et préservation des terres agricoles, naturelles ou forestières.
p. 8 – paragraphe 2.1	La commune souhaite poursuivre le rythme de croissance des 10 dernières années, à savoir, une hausse moyenne de 1,6% de la population par an.	La commune souhaite poursuivre le rythme de croissance des 10 dernières années, à savoir, une hausse moyenne de 1,2% de la population par an.

Sur la base de ces corrections, le projet est validé.

Tarif de la sortie organisée au Château de Vaux

Monsieur le Maire annonce qu'une sortie organisée par la Commune aura lieu au Château de Vaux, le Dimanche 9 Juillet 2017.

Les inscriptions se feront auprès du secrétariat de Mairie, il faut donc fixer la participation financière demandée. Monsieur le Maire précise que le rendez-vous sera donné directement sur place, la Commune n'aura donc pas à supporter les frais de transport, il convient d'en tenir compte dans la fixation de ce tarif.

- FIXE le tarif de participation à cette sortie à 2 € / personne ;
- PRECISE que ces recettes seront encaissées grâce à la régie de recettes « Animations diverses ».

Questions diverses :

Alerte canicule :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des fortes chaleurs qui affectent le département, l'alerte canicule de niveau « orange » a été déclenchée ce mardi 20 Juin.

Monsieur le Maire annonce donc qu'un contact téléphonique sera pris dès le lendemain, avec les personnes vulnérables et isolées, recensées en Mairie.

Limiteur sonore de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe que le limiteur de la salle des fêtes devenu obsolète a été remplacé par un nouveau installé par la société Acces bureautique. Ce nouveau limiteur se trouve à un endroit différent de l'ancien afin que la détection soit optimale.

Achat d'une partie de terrain de la propriété de Monsieur et Madame HUBERT :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé l'achat de 85.50 m² de terrain appartenant à M. et Mme HUBERT au 12, Rue du Temple.

Il informe que le bornage vient d'être effectué et que les différentes demandes de déplacement de coffrets et de poteaux se trouvant sur cette partie de terrain ont été adressées aux organismes compétents.

L'ensemble des documents nécessaires au montage du dossier de vente a été adressé au notaire.

Arrosage des plantations :

Monsieur le Maire informe que l'employé communal sera en congés du 14/07/2017 au 06/08/2017. De ce fait, il sollicite l'aide des conseillers municipaux pour l'arrosage des plantations communales.

Un planning leur sera adressé afin d'éviter tout déplacement inutile.

Sécurité routière :

Monsieur le Maire fait le point sur les différents problèmes liés à la sécurité routière. Il rapporte le fait que certains habitants souhaitent la pose de coussins berlinois devant leur propriété et explique que cela est impossible tout d'abord au vu du coût de ces installations mais aussi au vu des nuisances sonores qu'ils engendrent.

Monsieur le Maire annonce qu'un problème récurrent a lieu au niveau de l'école. En effet, un certain nombre d'automobiliste stationne devant les grilles de l'école, gênant l'arrêt du bus. Monsieur le Maire explique que les parents ont déjà été informés par écrit qu'aucun stationnement n'était toléré aux abords des grilles de l'école dans un souci de mise en sécurité des enfants et de mise en application de plan Vigipirate en vigueur sur notre territoire, mais cela ne semble pas avoir eu l'effet escompté.

Il informe donc que les mesures nécessaires seront prises dès la rentrée 2017 afin de remédier à ce problème.

Curage des fossés :

Monsieur le Maire annonce que le curage des fossés devrait débuter en fin de semaine 25 ou au début de la semaine 26. Suite à ce curage, le passage de l'hydrocureuse sera commandé.

Bureau de vote des élections :

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation à la tenue du bureau de vote des élections présidentielles et législatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.